

RÉGION

JUSTICE PAYS DE BITCHE

Strasbourg retoque le budget du Sydeme

J. BR.

L'affaire a été portée devant le tribunal administratif par l'Association de défense de la qualité de vie au Pays de Bitche. Le but était de faire annuler la délibération par laquelle le Sydeme, syndicat chargé du traitement des déchets en Moselle-Est, a adopté son budget primitif de 2016. Objectif atteint.

Le budget de toutes les collectivités doit être voté en équilibre. Le problème : pour les 2 041 824 € inscrits comme produits exceptionnels en section de fonctionnement, « le montant ne correspond à aucune prestation dont le Sydeme pourrait justifier ». En 2015, les produits exceptionnels étaient de 59 899 €. En plus, 40 776 500 € ont été prévus en recettes d'exploitation. Mais selon le tribunal, « le Sydeme a surévalué les résultats de ce poste aux seules fins d'adopter un budget en équilibre ».

Cela n'aura aucune incidence, selon Serge Starck, président du Sydeme : « Quoi que nous fassions, le budget de 2016 n'aurait pas été légal. Soit nous le votions en déséquilibre, et nous n'avions pas le droit de le faire. Soit nous mettions en place des recettes fictives, ce que nous avons fait. Mais il n'y avait pas d'autres solutions techniques pour rester dans la légalité. » Dans un mois, les élus du Sydeme devront adopter le budget de 2018.